



Dossier de naturalisation au ministère

Par **toutou92**, le **07/07/2014** à **09:41**

Bonjour,

Je serais reconnaissant si vous pouvez me répondre sur les points suivants concernant la naturalisation par décret:

1. Si la préfecture a transmis le dossier au ministère, normalement ça veut dire qu'il y a un avis favorable, sinon elle aurait envoyé un courrier directement au demandeur de la nationalité et le tenir informé de sa décision d'ajournement ou de refus (puis après le dossier va être transmis au ministère au cas où le demandeur veut faire un recours). Pouvez-vous me confirmez cette info svp? Est-ce que ça varie d'une préfecture à l'autre? et si la préfecture a confirmé que le dossier a été transmis au ministère, est-ce qu'on peut constater qu'il a été transmis avec un avis favorable?
2. Si ce n'est pas le cas (point précédent), le plus dur c'est la décision de la préfecture ou celle de Rezé?
3. Dans quels cas le ministère peut s'opposer à la décision de la préfecture? Le ministère suit-il la décision de la préfecture?
4. Combien de temps, après l'envoi de la préfecture du dossier au ministère, faut-il contacter la Rezé pour demander où en est du traitement?
5. Je sais que l'étude du dossier dépends de chaque cas, mais avez-vous une idée sur la durée moyenne (ou maximale) que la Rezé pourrait prendre avant de prendre une décision?
6. Une fois la Rezé a fait son étude de dossier et que c'est un avis favorable, elle transmet le dossier au SCEC qui s'occupe d'établir les papiers de l'état civile et à ce moment là on ai sûr

qu'on a été naturalisé et que ce n'est plus qu'une histoire de temps pour avoir les papiers officiels. Pouvez-vous confirmer?

7. Après combien de temps faut-il relance le Rezé afin d'avoir des nouvelles sur le traitement du dossier?

8. Le délai que le SCEC peut prendre est de 6 mois en moyenne.

9. A quoi ça sert le numéro ministériel (Rezé)? Pourquoi les gens se précipitent à le savoir?

10. Est-ce que j'ai raté des étapes?

Je vous remercie par avance pour votre réponse espérant qu'elle soit bien détaillée sur chaque point.